

RAPPORT FINANCIER

UAMC

***Monsieur Marc LECERF, Trésorier de l'Union
Amicale des Maires du Calvados***

Union Amicale des Maires du Calvados

À Caen, le 27 septembre 2021

Monsieur le Préfet,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs les directeurs,

Mes chers collègues

Mon propos en tant que trésorier de notre Union Amicale sera de vous rendre des comptes en ce qui concerne l'année 2020, de tracer quelques projections pour l'année 2021, dont nous nous rapprochons, et enfin, d'évoquer les cotisations pour l'année 2022.

En ce qui concerne l'activité de notre Union Amicale qui retrace notre fonctionnement durant l'année 2020, je vais tout d'abord vous présenter le poste des ressources, des recettes qui ont été les nôtres, qui ont marqué cette année Covid ayant largement impacté notre activité.

Je me permettrai de focaliser mon propos sur six mois (vous pourrez lire la fin d'année 2019, qui s'est déroulée dans notre ancien format). En effet, nous avons fait évoluer notre format comptable d'année de juillet à juin sur une année de janvier à décembre, ce qui a engendré un format de six mois entre deux. **Mon propos se tiendra sur notre résultat d'exercice au 31 décembre 2020, donc sur douze mois.**

S'agissant des ressources de fonctionnement, nos cotisations se sont élevées à 259 030 euros. Nous n'avons pas de déjeuner d'assemblée générale puisque le Covid ne nous l'a pas permis. Nos partenariats ont été maintenus pour la plupart d'entre eux, à hauteur de 22 500 euros, et je voudrais ici saluer nos partenaires qui ont souhaité nous accompagner. La subvention du département est de 30 000 euros. Il n'y a pas eu de prise en charge du Palais des Congrès, nous le verrons un peu plus tard. Le montant des produits exceptionnels s'élève à 106 630 euros, dont 105 300 euros pour notre opération de masques, et d'autres éléments divers pour 1 330 euros. Les produits financiers sont à 535 euros. Soit un total de nos ressources de 418 695 euros.

Nous pouvons observer la répartition à travers un camembert graphique. En quelques mots, les divers sont à moins de 1 %, l'opération des masques à 25 %, la subvention du département à 7 %, les différents partenariats à 5 %, et nos cotisations communales à 62 %. Vous retrouvez ainsi les chiffres que j'ai énoncés précédemment.

J'en viens maintenant aux charges de fonctionnement, donc à nos dépenses. Les services extérieurs auxquels nous avons fait appel représentent une somme de 40 404 euros. Les réunions d'information ont eu lieu en distanciel ou n'ont pas eu lieu, si bien que cela n'a pas engendré de coût. Il n'y a pas de coût non plus concernant le Palais des Congrès en 2020. Les cotisations à l'AMF et les abonnements représentent 127 002 euros. S'agissant des ristournes que nous obtenons de l'AMF, notre trésorerie permet de payer une partie des

cotisations avant le milieu de l'année, donc c'est une moindre dépense et elle apparaît en négatif : 7 993 euros. Les impôts liés à notre siège s'élèvent à 2 922 euros. Les salaires bruts correspondent à la somme de 68 207 euros, les cotisations sociales, 20 661 euros, et les dotations aux amortissements, 21 761 euros. Les ajustements sur les provisions d'engagement de retraite sont à 309 euros (elles apparaissent en négatif ici). Le montant des charges financières est à 1 796 euros, les charges exceptionnelles à 90 769 euros, dont 49 euros divers en tant que tels, et 90 720 euros sur l'opération des masques. Soit un total de 365 221 euros.

Suit la répartition, en camembert graphique, là encore. Je vous donne quelques éléments : l'opération masques représente 25 %, les dotations aux amortissements, 6 %, la masse salariale, 19 %, et les cotisations à l'AMF, 35 %.

Je poursuis avec **la synthèse de cet exercice**, qui fait apparaître un total des produits de 418 695 euros et un total des charges de 365 221 euros. Soit un résultat exceptionnel, pour une année marquée par le Covid, de 53 474 euros.

Nous avons ensuite une présentation un peu plus détaillée. Je la lis rapidement, parce qu'elle est peut-être un peu austère, avec nos prévisions d'atterrissage, le réalisé, les écarts. Vous pourrez reprendre ce document qui est à votre disposition. Je résume simplement : le résultat de fonctionnement est de 38 940 euros. Le résultat financier : moins 1 261 euros. Le résultat exceptionnel : 15 795 euros. Soit le résultat net que nous avons vu juste avant : 53 474 euros.

Je vous propose d'aborder maintenant **le bilan comptable, au 31 décembre 2020, toujours, avec l'actif et le passif.**

Je propose de considérer la colonne qui correspond au 31 décembre 2020, avec **au titre des actifs**, l'immobilisation nette pour un montant de 186 990 euros, les cotisations dues, 435 euros, les aides à recevoir de l'AMF, 14 500 euros. Les disponibilités, puisque les éléments de trésorerie étaient importants, s'élèvent à 247 282 euros ; et les charges constatées d'avance à 296 euros. Soit un total de 449 503 euros.

J'en viens à présent **au passif**, avec les fonds associatifs de roulement correspondant à un montant de 60 000 euros, le fonds associatif de réserve à 120 403 euros. Le résultat de l'exercice, que nous avons vu précédemment, est de 53 474 euros. Soit un total de fonds propres de l'association de 233 876 euros. Les provisions pour retraite se sont élevées à 2 031 euros. Les dettes financières, qui continuent à diminuer puisque c'est lié au remboursement des emprunts, bien évidemment, sont d'un montant de 95 487 euros, liés à l'achat du siège de notre association. Pour les fournisseurs, l'en-cours est de 85 394 euros. Les salaires et cotisations sociales représentent un montant de 17 715 euros, les produits constatés d'avances, 15 000 euros. Soit un total à l'équilibre de 449 503 euros.

Passons maintenant **aux prévisions d'atterrissage pour 2021**, avec ici trois colonnes. La première correspond au réalisé de 2020, que nous venons d'étudier. Ensuite, vient le budget primitif de 2021. Puis, la prévision d'atterrissage sur laquelle je vais me concentrer dans mon propos.

Les cotisations sont à hauteur de 258 853 euros. Le déjeuner de l'assemblée générale est à 14 000 euros (je précise que je suis **sur le poste des ressources**). Les partenariats sont à hauteur de 25 000 euros, la subvention du département à 35 000 euros, la prise en charge par la ville de Caen - et je pense qu'il convient de remercier la ville et son maire en particulier - à 4 000 euros. Nous avons également des produits exceptionnels liés à des partenariats supplémentaires ou qui se sont ajustés récemment, pour un montant de 11 616 euros. Merci à nos partenaires, qui constituent aujourd'hui une force dynamique et une ressource significative pour notre activité. Soit un total, au niveau des prévisions d'atterrissage, de 349 004 euros.

J'en viens maintenant **aux charges de fonctionnement**. On retrouve les trois mêmes colonnes. Je m'intéresserai à la dernière, celle des prévisions d'atterrissage pour cette année 2021. Les services extérieurs auxquels nous faisons appel représentent une somme de 72 188 euros, les cotisations Maires de France et les abonnements, 127 359 euros. La ristourne exceptionnelle liée à notre paiement anticipé est à 8 000 euros, les impôts à 3 422 euros. Les salaires bruts correspondent à un montant de 79 099 euros, les cotisations sociales, 24 282 euros. Les dotations d'amortissement sont à 20 423 euros, les provisions pour engagement de retraite, 500 euros, les charges financières, 1 589 euros. Enfin, les charges exceptionnelles liées aux masques (encore un reliquat d'opération) sont de 4 990 euros. Soit un total des charges de fonctionnement de 325 852 euros.

La synthèse entre les produits et les charges fait apparaître un total des produits de 349 004 euros et un total des charges de 325 852 euros. Soit un résultat d'exercice projeté de 23 152 euros, plus conforme à nos habitudes antérieures.

Pour conclure, je vous présente **les cotisations 2022**, dans lesquelles nous avons intégré les résultats intéressants liés à l'année du Covid, mais qui ont quand même représenté des ressources importantes. Dans la délibération récente du conseil d'administration, nous avons décidé d'une diminution d'environ 27 % des cotisations. Je voudrais apporter une précision pour les communes de 600 à 2 500 habitants et celles de plus de 2 500 habitants : la notion de delta de revenus fait baisser de manière considérable le coût réel de la cotisation globale qui est payée ici. Nous pourrions d'ores et déjà projeter votre cotisation si vous nous le demandez dans le détail. Nous constatons que nous aurons en 2022, 513 communes adhérentes et 16 intercommunalités, soit l'ensemble des intercommunalités du département. Le calcul en euros par habitant est stable mais la suppression de la revue entraîne, elle aussi, une diminution de la cotisation d'environ 27 %.

Voilà, Monsieur le Président, la fin de mon propos. J'espère ne pas vous avoir trop endormi.

Je vous remercie.
